

HORAIRES

UN SERVICE DE PROXIMITÉ

Service ouvert du :

**Lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h**

NOUVEAU

Une permanence est également assurée les mardis de 14h à 16h à l'hôtel de ville de Dannemarie.

Il vous est possible de nous rencontrer en prenant rendez-vous par téléphone aux heures de bureau en appelant :

Secteur Altkirch 03 89 08 82 64

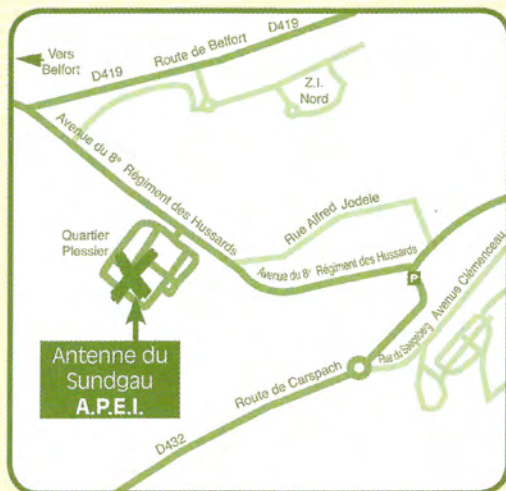
Secteur Saint-Louis 03 89 69 17 05



PLAN D'ACCÈS

S.A.V.S. APEI ALTKIRCH

Antenne du Sundgau - Quartier Plessier
BP 51027 - 68134 ALTKIRCH CEDEX



Imp. Kauffmann - 68130 TAGSDORF

S.A.V.S. APEI des Trois Frontières

28 rue de Huningue 68300 SAINT-LOUIS



S.A.V.S.

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Relais de la Maison Départementale
des Personnes Handicapées du Haut-Rhin



Bureau d'Altkirch

Tél: 03 89 08 82 64 - Fax: 03 89 07 92 70
Email: savsaltkirch.apei@wanadoo.fr

Bureau de Saint-Louis

Tél: 03 89 69 17 05 - Fax: 03 89 69 01 28
Email: savsstlouis.apei@wanadoo.fr

Siège social : A.P.E.I. HIRSINGUE

41 rue Général de Gaulle - 68560 HIRSINGUE
Tél. 03 89 40 50 64 - Fax 03 89 40 57 28

LE SERVICE

Un **service social spécialisé** chargé d'apporter accompagnement, information et conseil aux personnes en situation de handicap.

Il propose au bénéficiaire de favoriser **l'accès aux dispositifs de droit commun**.

LE PUBLIC

Toutes les personnes en situation de handicap, de 20 à 60 ans, vivant à domicile et ayant une notification de la Commission Départementale d'Aide à la Personne Handicapée ou susceptibles d'en avoir une.

L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Engagée à répondre au mieux à vos besoins se tient à votre service.



LES MISSIONS

- Accueil, information et orientation : **carte d'invalidité et stationnement, demande d'orientation, demande d'aide à l'emploi ou formation,**
- Accompagnement à la réalisation de son projet de vie dans différents domaines :
 - Démarches administratives
 - Recherche ou maintien dans le logement
 - Recherche d'un emploi adapté
 - Gestion du quotidien
 - Intégration sociale (action collective, loisirs...)
 - Démarches liées à la santé.

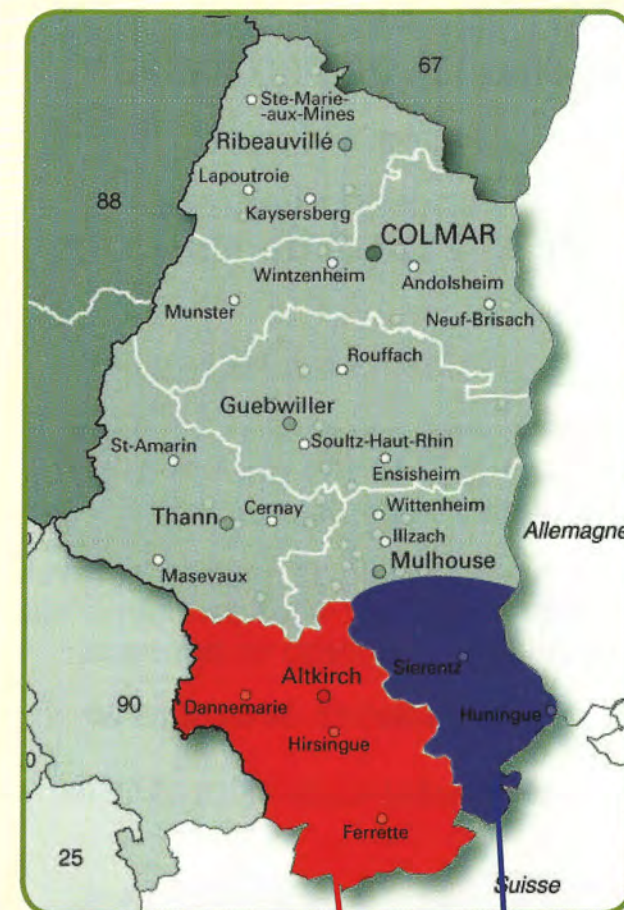
L'accompagnement est gratuit.

Ces accompagnements sont formalisés par un contrat d'accompagnement.

EXPERTISES

Le SAVS est mandaté par la MDPH pour évaluer l'accès aux droits de la personne à la Prestation de Compensation du Handicap. Elle se décline sous forme d'aide : **humaine, technique, aménagement du logement, du véhicule, surcoût de transport, frais spécifiques et l'aide animalière.**

SECTEURS D'INTERVENTION



Territoire d'intervention du SAVS secteur Altkirch

Territoire d'intervention du SAVS secteur Saint-Louis